

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Référence
D2026_11

Objet de la délibération
Détermination du nombre d'adjoint

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Date de la convocation

Date d'affichage

Vote
A la majorité Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 2

L' an 2026 et le 20 Mars à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BRUCHET Delphine, Maire

Présents : Mme BRUCHET Delphine, Maire, Melle VAPPEREAU Béatrice, M. MORGEAT Guillaume, Mme SEVIN Nathalie, Mme DESFORGES Anne-Claire, M. BEDU Stéphane, Mme HULIN Josiane, Mme LAVILLONNIERE Bruno, M. SERGENT Enzo, M. PREBAY Nicolas

Absent(s) ayant donné procuration : Mme CARRE Sandrine à Mme DESFORGES Anne-Claire

A été nommé(e) secrétaire : M. PREBAY Nicolas

Objet de la délibération : Détermination du nombre d'adjoints

Le maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maire au maximum.

Suite au débat antérieur a voté la modification de la détermination du nombre d'adjoints.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

FIXE à 2 le nombre des adjoints au maire pour la durée du mandat

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/03/2026
Le Maire
Delphine BRUCHET

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le : 27/03/2026

Et

Publication ou notification du :